

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **48 (1912)**

Heft 43

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

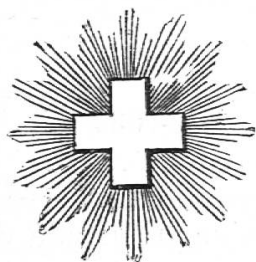
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Discipline personnelle de l'éducateur. — Première fête trisannuelle de la Société pédagogique neuchâteloise. — Chronique scolaire : Vaud. Jura bernois. Zurich. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Sujets d'examen des écoles secondaires rurales du canton de Genève. — Langue maternelle. — Arithmétique.*

DISCIPLINE PERSONNELLE DE L'ÉDUCATEUR

Dans des conférences à des élèves d'une école normale américaine publiées à la suite des « Causeries pédagogiques », le psychologue américain donne aux éducateurs et à ceux qui étudient quelques conseils qui peuvent leur être d'un grand secours et que nous traduisons à leur intention.

« On connaît probablement la théorie de l'émotion désignée communément dans la littérature psychologique sous le nom de : Théorie Lange-James. D'après elle, nos émotions sont le résultat d'ébranlements organiques provoqués d'une façon réflexe par un excitant tel qu'un objet ou une situation. La peur, par exemple, ou la surprise, n'est pas produite directement par la présence d'un objet dans notre esprit, mais elle est un effet d'un effet antécédent, à savoir la commotion que cet objet a provoqué subitement dans l'organisme; tant et si bien que si cette commotion pouvait être supprimée, nous ne sentirions plus la peur et nous n'appellerions plus effrayante la situation où elle nous plonge; de même nous ne sentirions plus la surprise, mais nous avouerions froidement que l'objet considéré était réellement étonnant. On a même été jusqu'à dire plaisamment que, d'après cette théorie, si nous sommes tristes, c'est *parce que* nous pleurons, et si nous sommes effrayés, c'est *parce que* nous nous enfuyons, et non l'in-

verse. La formule est évidemment paradoxale. Cependant, ce qui est certain, c'est que la thèse principale de Lange-James doit être maintenue et que le fait de pleurer, par exemple, ou de donner cours à des expressions de colère a pour effet immédiat de fortifier notre détresse ou notre dépit. Nous en concluons qu'il n'y a pas, pour l'éducation morale de la jeunesse et pour la discipline personnelle du maître, de précepte plus utile que celui qui nous invite à veiller sur nos actes et sur l'expression extérieure que nous donnons à nos sentiments, et à ne pas nous occuper trop de ce que nous *sentons*. Si nous réprimons à temps un sentiment de crainte, par exemple, ou si nous ne nous vengeons pas en frappant ou en lançant un mot de blâme ou d'insulte que nous regretterions toute notre vie, nos sentiments se calment et s'améliorent d'eux-mêmes, sans que nous nous occupions d'eux spécialement. Dans notre conduite, l'action paraît *suivre* le sentiment, mais en réalité, action et sentiment vont de pair et en réglant l'action qui est plus ou moins sous l'influence de notre volonté, nous réglons indirectement le sentiment qui échappe à son contrôle. Ainsi la voie souveraine pour retrouver volontairement la bonne humeur, quand nous l'avons perdue, c'est de s'asseoir de bonne humeur, de considérer tout avec satisfaction, comme si la bonne humeur était déjà reconquise. Si une pareille conduite ne la fait pas retrouver, rien autre n'y parviendra. Pour vous sentir courageux, agissez comme si vous l'étiez, employez toute votre volonté à cette fin et un élan de courage remplacera bientôt votre accès de crainte. Et pour éprouver de l'affection envers une personne que vous n'aimez guère, le seul moyen est de sourire délibérément en l'approchant, de lui parler avec sympathie et de vous forcer à dire des choses aimables et belles. Un sourire cordial rapproche davantage les cœurs que des heures passées de part et d'autre à lutter contre les démons de nos inimitiés. La lutte contre un mauvais sentiment fixe sur lui notre attention et le maintient fermement dans l'esprit; mais si nous nous laissons envahir par un bon sentiment, les pensées mauvaises plient leurs tentes et, comme les Arabes, s'en vont silencieusement. »

« C'est une loi fondamentale de la psychologie que de nos

actions et de nos attitudes découlent incessamment des courants de sensations qui déterminent de moment en moment notre état d'âme. »

« On parle beaucoup dans les milieux pédagogiques, de la nécessité de préparer d'avance chaque leçon. Cette recommandation est excellente en un sens, mais elle peut devenir funeste si elle est mal pratiquée ¹. Le conseil que je donnerai à la plupart des maîtres est celui d'une éducatrice remarquable : Préparez si bien votre sujet qu'il soit toujours sur le tapis et puis, en classe, fiez-vous entièrement à votre spontanéité et chassez de votre esprit toute espèce d'inquiétude. »

« A ceux qui préparent des examens, je dirai : De même qu'une chaîne de bicyclette peut-être trop tendue, notre souci de bien faire, nos scrupules, peuvent tendre à tel point notre esprit qu'ils en paralysent le fonctionnement. Une once d'empire sur soi-même est plus utile à l'examen que plusieurs livres d'anxieuse étude. Si vous voulez donner pleinement votre mesure devant les examinateurs, mettez de côté vos livres le jour qui précède votre corvée et dites-vous : « Je ne perdrai pas une minute de plus à étudier ces misérables sujets et je ne me soucie comme d'un iota de réussir ou d'échouer. » Dites cela sincèrement et sentez-le ; puis allez jouer, dormez bien, et je suis certain que le résultat du lendemain vous fera adopter pour l'avenir la méthode de travail qui se justifie psychologiquement. »

L. S. P.

Première fête trisannuelle de la Société pédagogique neuchâteloise

à la Chaux-de-Fonds, les 27 et 28 septembre 1912. — Première journée.

C'était à la Chaux-de-Fonds qu'incombait cette année le devoir de recevoir le Corps enseignant primaire neuchâtelois. Ce devoir est toujours un privilège, et on a pu constater, disons-le dès l'abord, que nos collègues et amis Chaux-de-Fonniers avaient fait les choses parfaitement, et le premier mot qui vient à la plume lorsqu'on rend compte de ces journées, c'est : Merci ! Donc, par un clair soleil, une atmosphère froide, de tous les points du pays neuchâtelois accoururent les instituteurs et institutrices, au nombre d'environ 350. C'était une belle parti-

¹ Evidemment, ce qui ne signifie pourtant pas que celui à qui manque cette haute discipline personnelle dont parle notre correspondant soit dispensé de la préparation de sa classe.
(La Réd.)

cipation, et s'il est vrai que les absents ont tort parfois, on peut sûrement affirmer que ceux qui ne vinrent pas dans la « Ruche montagnarde » eurent les torts les plus graves.

A la Croix-Bleue s'assemblent les délégués des six sections de districts. Le Comité central y est également au grand complet, et les délibérations commencent aussitôt sous la très compétente présidence de M. Fritz Hofmann, président du comité central cantonal.

La principale question qui occupe les délégués est celle du Fonds scolaire de Prévoyance, dont la réorganisation touche à sa fin. La commission spéciale du Grand Conseil chargée de l'étude de la question et du dépôt sur le Bureau de l'Assemblée législative du projet définitif a presque complètement terminé ses travaux, et il ne reste que quelques points de détail à régler avant d'adopter le rapport, qui sera vraisemblablement discuté en novembre, et le nouveau Fonds pourra déployer ses effets dès le 1^{er} janvier 1913. Parmi les points de divergence dont le détail n'est pas réglé encore, il y a les suivants :

1^o Le Comité du Fonds, formé selon le projet *a*), devait comprendre un délégué du Corps enseignant de chacun des six districts, plus un président nommé par le Conseil d'Etat. Les communes étant intéressées financièrement à cette Caisse, ont demandé d'être représentées dans le Comité par deux délégués. Le vote est favorable à cette représentation.

2^o Primitivement, on avait envisagé une prime annuelle de 200 fr., payée annuellement pour chaque membre du Corps enseignant primaire, dans la proportion suivante : 100 fr. par l'instituteur ou l'institutrice, 50 fr. par l'Etat et 50 fr. par la Commune sur le ressort de laquelle se trouve le membre du Corps enseignant. Après délibération, la Commission du Grand Conseil propose le paiement d'une prime de 175 fr. (reconnue suffisante par les experts d'assurance), payée comme suit : 100 fr. par membre du Fonds, 50 fr. par l'Etat et 25 fr. par la Commune. Le vote est également favorable à ce changement.

3^o L'ancien Fonds prévoyait que le « Code neuchâtelois » réglerait toutes les formalités de succession lorsqu'une prime « au décès » devrait échoir à la famille d'un membre du Corps enseignant mort en activité de service. Il est proposé de s'en référer dans le nouveau Fonds au Code civil suisse (art. 462 et suivants). Le vote est unanime en faveur de cette nouvelle disposition.

4^o On demande d'établir certaines restrictions au versement de l'indemnité de 3000 fr. payable au décès d'un membre du Corps enseignant, dans le cas où ce décès surviendrait après que ce membre ait joui de la pension de retraite.

Il est bien entendu que le membre du Corps enseignant qui vient à décéder laissant des enfants mineurs ou un conjoint, ces derniers ont droit à l'indemnité de 3000 fr., versée en observant les dispositions du Code civil suisse. Mais, si ce membre du Corps enseignant ne laisse aucun enfant mineur et qu'il ait joui de sa pension de retraite, il est proposé que l'indemnité au décès de 3000 fr. soit diminuée de 500 fr. par an de retraite servie.

Ces dispositions sont déjà prévues pour les cas de rente d'invalidité. Ainsi donc, chaque cas de décès sera examiné par le Comité du Fonds, qui prendrait une décision suivant les circonstances et qui, dans les occasions comme celles

prévues ci-dessus, aura la faculté d'appliquer les nouvelles dispositions. Les délégués votent unanimement la chose.

5^o L'état ancien du Fonds scolaire prévoyait que les cotisations ou primes payées par le sociétaire seraient remboursées intégralement en cas de démission du membre du Corps enseignant. Les Statuts nouveaux prévoient le remboursement du 70 % des primes versées. Accepté encore à l'unanimité.

6^o Enfin, le projet du Conseil d'Etat prévoyait dans l'un de ses articles que le nouveau Fonds entrerait en vigueur dès que la situation financière de l'Etat permettrait de payer les allocations prévues. La Commission du Grand Conseil a supprimé cet article, et, selon toutes probabilités, le projet pourra entrer en vigueur en l'an 1913.

Naturellement, les délégués accueillent avec plaisir cette nouvelle réjouissante et sont heureux de la bienveillance si aimable des pouvoirs publics envers le Corps enseignant, qui leur en sera vivement reconnaissant.

Assemblée générale.— On entendit d'abord la lecture du « Rapport général » de M. Henri Perrenoud, instituteur à la Chaux-de-Fonds, sur la question mise à l'étude dans tous les districts, qui présentèrent chacun un travail que le rapporteur a consulté pour tirer les conclusions qu'il soumet aux délibérations de l'assemblée, et qui sont les suivantes :

I. La Société exerce une action créatrice vers laquelle la conduisent nos besoins intérieurs.

II. L'enfant transmet l'héritage du passé et le transforme pour l'avenir.

III. Il importe donc que l'école populaire prépare l'enfant dans ce but.

IV. Elle provoquera l'action réfléchie, donnera un esprit scientifique, développera notre besoin de justice.

V. L'esprit des choses a une importance beaucoup plus grande que la chose elle-même ; l'école s'occupera donc davantage de l'éducation professionnelle, scientifique et morale que de l'instruction.

VI. Pour faire un bon citoyen, l'Ecole, organe de l'Etat, apprendra à l'enfant à aimer son pays, à travailler à sa prospérité ; elle lui donnera le sentiment de sa puissance, celui de sa responsabilité et l'amour de l'action.

VII. L'école préparera la jeune fille à être indépendante, capable de se suffire à elle-même ; elle lui fournira des cours professionnels et ménagers, s'efforçant ainsi de préparer une bonne ménagère.

Le rapport lu ne donne lieu à aucune discussion générale. Toutefois M. Georges Favre, chargé du travail du district de Boudry sur cette question tient à déclarer que son travail est fait depuis le mois d'avril et que, s'il n'a pu le présenter à la section c'est qu'il n'y a eu aucune assemblée, ce qui est fort regrettable. Dans ces circonstances M. G. Favre a fait imprimer ses conclusions et les a fait parvenir à ses collègues du district.

On passe à la discussion des conclusions séparément.

La conclusion I est amendée après discussion comme suit :

La Société exerce une action créatrice vers laquelle la conduisent nos aspirations et nos besoins.

A une demande d'éclaircissements et d'explications, M. Graber reprend cette conclusion et explique que la Société cherche sans cesse par des évolutions qui

sont beaucoup plus rapides qu'au temps jadis, à se créer de nouvelles conditions de vie pratique, de vie de travail, de vie intellectuelle qui facilitent de plus en plus chacune des unités de cette société pour l'accomplissement de sa tâche. Trouvons à quoi aboutit l'humanité aujourd'hui ? Elle a créé tout ce que nous possédons, et ce qui n'existait pas avant elle et qui n'a existé qu'à l'état rudimentaire au début de la civilisation. On peut affirmer que le but de l'humanité est de créer quelque chose ; pourquoi la société existe-t-elle ? Parce qu'on s'est convaincu que vivre en société était plus profitable et la civilisation en se développant a permis à la société de se perfectionner. Ce qui fut le mobile de l'activité humaine, ce furent les besoins de l'homme. La nature n'étant pas suffisamment généreuse dans ses dons, il fallait nécessairement que l'esprit de l'homme intervienne pour perfectionner les conditions de sa vie. La connaissance par l'esprit en intervenant aidait à l'homme à triompher mieux des difficultés accumulées sur sa route. C'est ainsi que la société s'achemine sans cesse grâce à nos besoins intérieurs, vers une action créatrice nouvelle.

Entre les conclusions I et II M. Graber demande qu'on intercale une nouvelle conclusion I bis.

Cette action conduit à une vie économique, scientifique et morale de plus en plus collective.

Cette nouvelle conclusion est adoptée.

Quant à la conclusion II elle est quelque peu transformée et devient :

II. L'enfant reçoit l'héritage du passé, le modifie et le transmet.

Entre les conclusions II et III, M. Graber demande qu'on intercale une nouvelle conclusion II bis rédigée comme suit :

II bis. La mobilité extrême de tous les phénomènes sociaux demande d'éminentes facultés d'adaptation. Il importe que l'école populaire prépare l'enfant dans ce but. La conclusion III est adoptée, la quatrième est amendée, ou plutôt complétée. Sa forme définitivement arrêtée est :

IV. Elle provoquera l'action réfléchie, donnera un esprit scientifique, développera notre besoin de justice, de bonté et de beauté.

La conclusion V devient après débat :

V. L'esprit des choses a une importance beaucoup plus grande que la chose elle-même ; l'école s'occupera donc à côté de l'instruction proprement dite de l'éducation professionnelle, scientifique et morale.

Les conclusions VI et VII sont adoptées dans leur forme arrêtée par le rapporteur, et le vote ne put intervenir sur ces conclusions qu'après un long débat, d'ailleurs très intéressant, au cours duquel une foule d'idées furent émises, idées très opposées et se prêtant à un exposé de doctrines très opposées aussi. Il y eut même quelques escarmouches touchant des points sensibles et permettant la manifestation de sentiments divers. Nul ne peut dire, à la fin de ses délibérations, qu'elles furent dénuées d'intérêt et sans utilité.

(A suivre.)

L. Q.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Société des anciens normaliens vaudois. — Samedi 21 septembre, les anciens normaliens avaient leur réunion annuelle à Payerne. Trente-quatre vétérans de l'enseignement avaient répondu à la convocation du comité.

M. Cornamusaz, préfet, aidé de quelques amis dévoués de Payerne, s'est obligeamment mis à la disposition du comité pour l'organisation de cette petite fête fraternelle.

Arrivés à 10 h. 30 à la gare de Payerne, reçus on ne peut plus amicalement par le comité de réception payernois, tous ces vieux amis, malgré un ciel froid et brumeux, ont la figure souriante et le cœur chaud ; on va à la rencontre l'un de l'autre, on se salue, on se serre vigoureusement la main ; et les vieux souvenirs d'autan de revenir nombreux, et les bons éclats de gaieté de se succéder !

Dans ces excellentes dispositions, tous ces anciens normaliens, en respectable théorie, se rendent à la préfecture, où M. et M^{me} Cornamusaz s'empressent autour de chacun avec une amabilité et une cordialité parfaites.

A 11 ¹/₂ h., le détenteur de l'Hôtel de l'Ours nous attend avec un menu des mieux choisis, des mieux préparés pour des mâchoires de 50 à 70 ans, et des mieux servis. Le tout est arrosé de quelques bouteilles d'un excellent Dézaley, offertes gracieusement par M. Louis Beausire, chef de service, au nom de M. Chuard, Conseiller d'Etat, le nouveau chef du Département de l'Instruction publique. Personne ne manque à l'appel !

La partie gastronomique terminée, M. Pelichet, secrétaire de la société, lit des lettres d'excuses de nos invités et de quelques-uns de nos membres : de M. le Conseiller d'Etat E. Chuard, de M. F. Guex, directeur des Ecoles normales, empêchés pour affaires urgentes ; de M. Clément-Rochat qui prie ses collègues, vu l'état de sa santé, de le remplacer comme président de la société depuis sa fondation. Il les remercie de leur indulgence et des bons moments passés au milieu d'eux ; de M. Louis Hermenjat, pour cause de maladie ; de M. Grivat, inspecteur scolaire, pour cause d'examens, etc.

Il rappelle la mort récente de M. Henri Berney, notre excellent et dévoué secrétaire-caissier. On rappelle encore la perte que le canton de Vaud et la Suisse ont faite en la personne de notre éminent compatriote, M. le Conseiller fédéral Marc Ruchet, magistrat au cœur d'or, bon autant que modeste, homme de devoir qui a travaillé jusqu'à son dernier jour pour son pays. L'assemblée, sérieuse, se lève à la mémoire de ces deux hommes. Elle décide de plus qu'il sera adressé un télégramme de remerciement à M. le Conseiller d'Etat Chuard et un télégramme de souvenir sympathique et respectueux à M. le Conseiller fédéral C. Decoppet.

M. Louis Pelet, ancien directeur de l'Ecole de Commerce de Lausanne, président de la Société des anciens normaliens, en remplacement de M. Clément-Rochat démissionnaire, nomme major de table M. Henry, instituteur à Donneloye, et donne la parole à M. Cornamusaz, préfet, pour le toast à la patrie.

M. le Préfet, en quelques paroles bien senties, montre que, quel que soit son âge, tout citoyen et l'instituteur tout particulièrement peut encore et toujours

rendre quelques services à son pays, soit par ses actes, soit par les conseils de l'expérience ou par son exemple.

Le *Cantique suisse*, chanté par des voix encore puissantes, répond aux nobles et belles paroles de l'orateur.

Quelques chants et quelques discours se succèdent encore; mais l'heure du train arrive, qui doit emmener tous les participants à Morat. Nous quittons un peu précipitamment la salle de l'hôtel où nous venons de passer des heures si agréables, non sans remercier chaleureusement M. Tuscher de son bon et beau banquet.

A Morat, tout en dégustant un excellent vin rouge, offert généreusement par nos amis payernois, l'assemblée confirme l'ancien comité et le complète par MM. Cornu, à Mur et Henry, à Donneloye, en remplacement de MM. Clément-Rochat, démissionnaire et Henri Berney, décédé.

Elle décide en outre que dorénavant nos réunions auront lieu en été et non en septembre comme actuellement. La prochaine fête est fixée à Lausanne.

Le retour à Payerne a lieu à 5 heures. M. Savary, chef d'institut trouve encore le moyen d'inviter chez lui la plupart des membres de la réunion. Un vin généreux et des pâtisseries comme on sait les faire chez nous ont circulé jusqu'au moment du départ à 6 heures.

Au revoir, chers collègues, à Lausanne l'année prochaine ! Tous nos vœux de santé vous accompagnent !

Et maintenant un chaleureux merci à nos amis et collègues de Payerne, MM. Cornamusaz, Jomini, Desponds. C'est à vous, à votre dévouement, à votre cordialité que nous devons la réussite de notre modeste fête. Nous vous en gardons un reconnaissant souvenir.

Une remarque encore. Au nombre des 34 participants à la réunion de Payerne, il y avait un chef de service, un préfet, un voyer, un greffier de la Justice de Paix, un officier d'état-civil, deux membres du Comité central de la Solidarité, plusieurs membres de Conseils de paroisse. N'est-ce pas là, nous semble-t-il, une preuve qu'après avoir fait une carrière de 30 ans et plus dans l'enseignement, les vieux instituteurs savent et peuvent encore être utiles à leur pays ?

C. P.

*** **Maîtres abstinents.** — Avec l'hiver, le travail ! Les Sociétés d'Education populaire, de missions, de tempérance préparent leurs programmes pour la campagne d'hiver. La société des maîtres abstinents ne reste pas en arrière et se met courageusement à l'œuvre pour la lutte contre le terrible fléau de l'alcoolisme. Elle offre des conférences à toutes les communes du canton. Celles-ci seront données par des spécialistes en matière d'antialcoolisme. Tous les membres du corps enseignant qui désireraient de ces conférences pour leur localité n'ont qu'à le faire savoir au président des M. A. qui se fera un plaisir de leur envoyer un conférencier. La société se charge de tous les frais. Un concours est organisé à la fin de chaque conférence; les élèves seuls peuvent y prendre part et les meilleurs travaux sont récompensés.

La société des Maîtres abstinents a eu son assemblée annuelle le 14 septembre dernier. Elle a entendu un exposé très suggestif du Dr Hercod sur « les

Eclaireurs ». Après avoir traité la question d'une façon captivante, le conférencier a fait ressortir tout le parti que les maîtres pouvaient retirer de cette nouvelle institution.

L'assemblée a ensuite procédé au renouvellement de son Comité, composé actuellement comme suit : Président, Lamercy Albert, à Yverdon ; Secrétaire, M^{lle} Reber Marthe, Yverdon ; Caissier, Burnier Paul, La Tine ; Bibliothécaire, Pidoux Henri, Orbe ; Membre, M^{lle} Baudat, Les Tuileries.

Nous félicitons la Société des M. A. pour son travail persévérant et nous espérons qu'elle rencontrera les encouragements et l'appui général du corps enseignant.

A. D.

JURA BERNOIS. — Brevet secondaire. — Les examens du brevet secondaire ont eu lieu les 8, 9 et 10 octobre à Porrentruy. M. Frédéric Reusser, précédemment instituteur à Courrendlin, a obtenu le brevet complet. M. Ch.-Em. Vogelsperger, à Porrentruy, a obtenu un brevet partiel pour l'enseignement de la gymnastique.

MM. Th. Durig, à Malleray, et Raymond Salgat, à Moutier, ont reçu le certificat pour l'enseignement de la langue allemande dans les écoles primaires supérieures.

H. GOBAT.

*** **Les traitements du corps enseignant.** — La Direction de l'Instruction publique vient de décider que dans toutes les mises au concours des écoles primaires, il faudra faire dorénavant le départ entre le traitement communal en espèces et les prestations en nature ou les indemnités qui les représentent. L'article 14 de la loi scolaire spécifie le traitement communal du corps enseignant primaire et le décompose comme suit : 1^o un logement convenable gratuit et, à la campagne, la jouissance d'un jardin ; 2^o neuf stères de bois de sapin ; 3^o un minimum de 700 francs en espèces ; 4^o dix-huit ares de terrain. Les prestations en nature peuvent être remplacées par des indemnités en argent. En cas de contestation, c'est le préfet qui en fixe définitivement la valeur.

Un certain nombre de communes, sans qu'elles y aient été autorisées, ont fait rentrer les prestations dans un traitement global embrassant les quatre rubriques du traitement légal. Mais par suite du renchérissement de la vie, le prix des logements, du bois, des terrains a augmenté dans une forte proportion. Après avoir payé neuf stères de bois, les locations de son logement et du terrain cultivable, il ne reste souvent à l'instituteur, dans certaines communes, qu'un traitement en espèces inférieur à 700 francs. Les réclamations de ce chef existent depuis longtemps dans le corps enseignant. Pour les éviter, on a vu l'une ou l'autre commission scolaire chercher à introduire le traitement global. Mais les instituteurs n'ont pas accepté cette modification qui aurait pu léser leurs intérêts futurs. Ils ont été soutenus dans leurs revendications par la Direction de l'Instruction publique qui ne demande que l'application stricte et loyale des dispositions légales sur la matière.

On ne demande rien d'autre aux communes qu'elles veuillent bien s'acquitter de leurs obligations. Avec de la bonne volonté de part et d'autre, il sera facile de s'entendre. Disons d'ailleurs que, dans le Jura bernois, le traitement global n'existe que dans un petit nombre de communes. Mais si les indemnités pour les

prestations existent chez nous, elles sont souvent inférieures aux prix locaux du bois et des logements. C'est dans le sens d'un juste relèvement de ces indemnités que doivent tendre les efforts des autorités scolaires et communales.

H. GOBAT.

ZURICH. — 5^{me} cours pour la protection de l'enfance. — Sous les auspices du Conseil d'éducation du canton, le 5^{me} cours pour la protection de l'enfance s'ouvrira à Zurich de janvier à juillet 1913. Pour tous renseignements s'adresser à Mlle Fierz, Schanzengasse 22, Zurich, directrice du cours.

BIBLIOGRAPHIE

Glanures. Récits authentiques destinés à illustrer l'enseignement biblique. — Lausanne, Agence des Sociétés religieuses, rue de l'Halle, 18.

Ce volume, qui vient de paraître, répond à un besoin et comble une véritable lacune parmi les ouvrages destinés à l'enseignement dans les Ecoles du dimanche, et du même coup il rendra de réels services aux maîtres et maîtresses qui donnent l'enseignement biblique dans nos classes primaires.

Comme le dit admirablement Vinet dans un passage caractéristique : « Ne présentez pas au peuple une morale fondée sur de simples raisonnements, sur une abstraction ; donnez-lui une morale appuyée sur des faits. C'est là ce qu'il lui faut... S'il y a dans la masse d'un peuple, un petit nombre d'individus accessibles à des raisonnements abstraits, avec l'immense majorité il faut raisonner par des faits. » Or ce qui constitue précisément la supériorité incontestable de l'enseignement biblique sur une morale abstraite et raisonneuse, c'est qu'il s'appuie sur les faits racontés dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Mais pour illustrer les leçons, pour les rendre plus concrètes et plus actuelles peut-être, que de fois ne regrette-t-on pas de manquer d'une anecdote appropriée, d'un récit qui viennent corroborer ou compléter l'enseignement donné ? Le livre que nous annonçons en contient une magnifique collection où le maître peut aller glaner en toute sécurité. Les récits sont classés dans une table des matières bien ordonnée et dont voici les titres : Providence, science et foi, — le péché, — l'œuvre de Christ, — vie chrétienne, — moyens de grâce, — autant de chapitres du plus haut intérêt, renfermant au moins 250 faits, expériences, récits divers, témoignages authentiques, puisés à une source originale. Nous insistons sur ce caractère d'authenticité. Il ne suffit pas qu'une anecdote éveille l'émotion chez l'enfant, si le récit est fictif ou imaginé de toutes pièces, du même coup il perd de son effet moral. A l'enfant qui demande parfois : Est-ce vrai ? Il faut pouvoir répondre affirmativement.

Remercions et félicitons le Comité vandois des Ecoles du dimanche d'avoir assemblé avec autant de soin et de conscience cette précieuse gerbe, véritable vademecum pour le pasteur, le moniteur ou le maître qui ont la charge de faire l'éducation religieuse et morale de la jeunesse. On ne saurait trop recommander ce volume de 286 pages à l'attention du corps enseignant.

H. GAILLOZ.

L'Almanach Hachette pour 1913 vient de paraître. C'est le livre que chacun doit avoir sur sa table, 1 fr. 50 net. Aviation, 80 billets de théâtre à prix de faveur, valables dans 54 villes, 11 concours, 9550 fr. de prix, etc.

PARTIE PRATIQUE

ECOLES SECONDAIRES RURALES DU CANTON DE GENÈVE

EXAMENS DE JUIN 1912.

Dictée d'orthographe.

Dans la dictée orthographique que vous avez dû écrire l'année dernière, le jour des examens, nous vous avons donné quelques brefs conseils sur la manière dont vous deviez étudier vos leçons. Nous voudrions aujourd'hui vous en donner d'autres sur l'art de lire avec goût et agrément.

A Genève, il n'y a pas d'illettrés, et pourtant, les bons lecteurs sont plutôt rares. Quelles que soient, en effet, les études qu'on ait pu faire et quoiqu'on ait passé quelque dix ou douze ans sur les bancs de l'école, il ne s'ensuit pas qu'on soit devenu un lecteur habile. La lecture est un art que l'on n'acquiert que par des études prolongées. Il faut tout d'abord, par un travail méthodique, fortifier sa voix si elle est faible, l'assouplir si elle est dure, l'adoucir si elle est criarde. Il faut ensuite rectifier sa prononciation si elle est défectueuse. Or, elle l'est souvent. Combien est-il de gens, d'ailleurs cultivés, qui, chez nous ou ailleurs, prononcent correctement certaines voyelles entre autres les *o*, les *é* et les *a* ?

Tous les jours, on vous répète à l'école qu'il faut lire lentement, en articulant chaque mot avec toute la netteté, tout le relief désirables. Or, quoi qu'on ait pu vous dire, quelques judicieux conseils que vous aient donnés vos maîtres, presque tous, vous lisez trop vite. Dans votre hâte extrême, vous articulez mal, vous sautez les virgules et les points, si bien que vous arrivez au bas de la page essoufflés et haletants : c'est bredouiller cela et non point lire, car on n'a pu ni vous suivre ni vous comprendre.

Composition.

Si quelqu'un vous dit que vous pouvez vous élever autrement que par l'instruction, le travail et l'économie, fuyez-le ; expliquez pourquoi vous devez le fuir.

Arithmétique et comptabilité.

Première année. — 1. Un négociant vend le $\frac{1}{4}$ des marchandises qu'il possède avec un bénéfice de 12 % ; le $\frac{1}{3}$ avec une perte de $2\frac{1}{2}$ %, et le reste avec un bénéfice de $15\frac{1}{5}$ %. Combien gagne-t-il pour cent sur la vente totale ?

2. Je devais payer 150 fr. le 1^{er} mars, 300 fr. le 1^{er} mai et 300 fr. le 1^{er} juin. J'ai payé ces 3 billets à la première échéance de mars, et j'ai ainsi obtenu une réduction de fr. 7,50. Quel est le taux de l'escompte ?

3. Paul, propriétaire demeurant à B., loue pour 5 ans à Charles, cultivateur demeurant à C., un champ de 36 ares au prix de 120 fr. l'hectare. Ce champ devra être cultivé avec soin et fumé régulièrement, afin qu'il soit en parfait état à l'expiration du bail. Rédigez le dit bail.

Deuxième année. — Un négociant a mêlé 30 hectol. de vin à fr. 0,45 le litre et 60 hectol. à fr. 0,48. Combien doit-il ajouter d'hectolitres à fr. 0,52 le litre pour que l'hectolitre du mélange revienne à 50 francs ?

2. Quelqu'un achète 25 obligations, Chemins de fer fédéraux, de 1000 fr., à $3\frac{1}{2}\%$, au prix de 945 fr., 20 obligations, Charbonnages hongrois, de 500 fr., à $4\frac{1}{2}\%$, au prix de 512 fr. et 16 obligations, Jura-Simplon, de 500 fr., à $3\frac{1}{2}\%$, au prix de 453 fr. Combien a-t-il dû payer ? Quel sera son revenu annuel et à quel taux moyen a-t-il placé son argent ?

3. Etablissez le compte de Caisse de M. Pierre, agriculteur à X., pendant le mois de mars 1912. Le 1^{er} mars, en caisse fr. 275,50. Le 5, vendu 15 sacs de blé de 90 kilos à fr. 22,50 les 100 kilos. Le 12, vendu 650 litres de vin à fr. 0,52 le litre. Le même jour, payé 16 journées d'ouvriers à fr. 4,50 la journée. Le 20, livré à Pierre, domestique, 45 fr. Le 22, vendu 450 kilos de pommes de terre, à 14 cent. le kilo. Le 25, reçu le prix de 1530 litres de lait, à 20 cent. Le 31, payé pour les dépenses du ménage 260,50 fr.

Géométrie et arpentage.

Première année. (Garçons.) — 1. Un pain de sucre a 0,32 m. de diamètre et 0,54 m. de hauteur. Quelle est sa valeur si le sucre vaut fr. 0,70 le kilo et si sa densité est de 1,4 ?

2. Un jardin rectangulaire a 50 mètres de longueur sur 30 de largeur. On l'encloît d'un mur de 1,80 m. de hauteur et de 0,45 m. d'épaisseur. En outre, on trace deux allées de 1,30 m. de largeur, lesquelles se coupant à angles droits partagent le jardin en 4 rectangles égaux. Dites quelle est la surface cultivable de ce jardin, et combien a coûté le mur si le mètre cube de maçonnerie se paie 18 francs ?

3. Comment vous y prendrez-vous pour tracer sur le terrain 2 droites parallèles, distantes de 75 mètres et longues de 150 ? Faites un croquis.

Deuxième année. (Garçons.) — 1. Quel est le volume d'un prisme hexagonal de 1,08 m. de pourtour et de 1,50 m. de hauteur.

2. Combien coûtera, à raison de fr. 8,50 le m², le vernissage d'une coupole hémisphérique de 12,40 m. de diamètre ?

3. Quels procédés divers pourriez-vous employer pour lever le plan d'un terrain ayant la forme d'un trapèze ?

Histoire.

Filles. — Dites sommairement ce que vous savez : 1^o sur la Renaissance ; 2^o sur Louis XIV.

Racontez la conquête du Pays de Vaud par les Bernois.

Garçons. — Dites sommairement ce que vous savez sur Louis XIV.

Racontez la conquête du Pays de Vaud par les Bernois.

Instruction civique.

Garçons. — Qu'est-ce que la Constitution ? Quelle différence y a-t-il entre les lois constitutionnelles et les lois organiques ? Indiquez des exemples.

Economie domestique.

Filles. — Quelles précautions faut-il prendre en cas de maladie contagieuse ?

Géographie.

Quels sont les Etats qui forment la péninsule des Balkans ?

Comment vous rendriez-vous en chemin de fer de Genève à Cologne ?

Quels sont les principaux produits échangés entre l'Italie et la Suisse ?

Allemand.

1^{re} année. — **DIE HAUSTIERE.** — Der Hund ist der Freund des Menschen. Die Katze ist nicht so treu wie der Hund, aber sie ist auch nützlich, denn sie fängt die Mäuse. Die Kuh gibt den Menschen ihre gute Milch. Aus dieser Milch macht man Butter und Käse.

Nous habitons en été dans une grande maison. Elle a 5 étages. Notre appartement est situé au 3^e étage. Il se compose de 5 belles chambres. En été, nous ne resterons pas à la ville, nous louerons un petit appartement à la campagne.

2^e année.

Mein lieber Bruder,

Gestern Abend haben wir deinen lieben Brief erhalten, und ich beeile mich, darauf zu antworten. Du möchtest wissen wie wir uns befinden. Wir befinden uns sehr gut; nur unser lieber Vater hat zwei Tage lang an einem Kopfweh gelitten. Jetzt geht es ihm aber viel besser.

Comme tu sais, nous avons aussi un hiver très rude. Il neige presque chaque jour, aussi les champs sont couverts d'un épais tapis blanc. Beaucoup d'écoliers ne peuvent venir qu'avec peine à l'école.

Ecris-nous bientôt et reçois, cher frère, nos plus cordiales salutations.

GEORGES.

(Communiqué par C. VIGNIER, inspecteur des Ecoles).

LANGUE MATERNELLE.

Ch. IV. Pierre à la campagne (suite).

VII.

I. ENTRÉE EN MATIÈRE : Les habillés de soie.

II. LECTURE. — ANALYSE. — COMPTE RENDU. — VOCABULAIRE.

Au tabl. noir :

1. Certainement, les cochons de Madame Jean sont heureux. Ils n'ont d'autre souci que celui de manger et de dormir. La douce vie ! Les voilà paresseusement couchés sur une litière sèche. Ce soir, l'active fermière leur servira dans une auge bien propre un repas fait de pommes de terre cuites, de maïs et de carottes. Bon appétit ! Ces messieurs couverts de soie n'en manquent pas.

2. Madame Jean a la réputation d'avoir toujours de beaux porcs. Elle en élève deux chaque année. Quand ils sont de grosseur raisonnable, l'un est vendu au boucher, l'autre est tué pour les besoins de la famille.

3. Madame Jean soigne elle-même ses cochons. Elle leur donne de copieux repas pour qu'ils grossissent rapidement. Souvent, elle les fait sortir dans la cour et les lave à grande eau pour les rafraîchir et les rendre propres. Lorsque cette bonne fermière entre dans la porcherie, ses deux pensionnaires, qui la connaissent bien, grognent de satisfaction.

GRAMMAIRE : Le verbe au pluriel.

Les mots difficiles : 1. Le cochon, le souci (soucier, soucieux), la litière, le fermier, la fermière, l'auge (une augée), des pommes de terre, le maïs, la carotte, ces messieurs, l'appétit, la soie, les soies, — ils n'ont, les voilà, paresseusement, celui, sec, sèche, n'en, manquer, certainement.

2. La réputation (réputer), le porc, la grosseur, le boucher ; raisonnable, toujours, quand.

3. La cour, la porcherie, les pensionnaires. la satisfaction ; copieux ; connaître, rafraîchir, rendre, grossir rapidement.

4. Le porc, le porcher, la porchère (celui ou celle qui soigne les porcs), la porcherie (étable à porcs), les porcelets (petits porcs), les pourceaux, la race porcine, le verrat (porc mâle), la truie (femelle du porc), les gorets (les petits du porc), le sanglier (porc sauvage), la laie (femelle du sanglier). — Cochon de lait (cochon qui tette encore), cochon d'Inde (cobaye, petit mammifère rongeur), de la cochonnaille (de la viande de porc), la trichinose (les trichines), la ladrerie (affections causées par des vers parasites qui se logent et vivent dans la chair du porc). — Saucisse, saucisson, jambon (cuisse du porc), jambonneau (épaule du porc), le lard, lardon, larder, lardoire, le saindoux (graisse), le boudin, le boyau, la panne, le groin (museau du porc).

III. ELOCUTION : 1. Qu'est-ce qu'un porc ? une litière ? une auge ? une augée ? le maïs ? Que signifie l'expression : avoir bon appétit ? Pourquoi dit-on du cochon qu'il est couvert de soie ?

2. Combien Madame Jean élève-t-elle de porcs par année ? Pourquoi élève-t-on des porcs ? Pourquoi la viande de porc est-elle une précieuse ressource à la campagne ?

3. Chez les Fromentin, qui soigne les cochons ? Que leur donne-t-on à manger ? Pourquoi Mme Jean les lave-t-elle quelquefois ? Les porcs aiment-ils la propreté ? Se plaisent-ils au milieu des ordures ? Qu'est-ce qu'un pensionnaire ? un repas copieux ?

4. Comment appelle-t-on une étable à porcs ? celui qui soigne les porcs ? Qu'est-ce que la race porcine ? Quel nom donne-t-on au porc mâle ? à la femelle ? au petit ? Qu'est-ce qu'un sanglier ? Comment s'appelle la femelle du sanglier ? Qu'est-ce qu'un cochon de lait ? un cochon d'Inde ? de la cochonnaille ? Quelle partie du cochon fournit le jambon ? le jambonneau ? Qu'est-ce que le saindoux ? la panne ? le boudin ? Que signifie l'expression : larder un morceau de viande ? Nommez deux maladies du porc ? Pourquoi faut-il cuire longtemps la viande de porc avant de la manger ?

IV. IDÉE MORALE. Le porc, qui n'est utile qu'après sa mort, passe sa courte existence à manger et à dormir.

L'homme pourrait-il, comme cet animal, vivre sans travailler ? Serait-il vraiment heureux s'il n'avait rien à faire ? Quelle serait la plus cruelle punition qui pourrait lui être infligée ?

Conclusion : Sans le travail, la vie serait insupportable. Le travail est le meilleur ami de l'homme.

Pour être heureux, il faut être occupé.

V. EXERCICES DE GRAMMAIRE ET D'ORTHOGRAPHE.

Au tableau noir :

Le porc grogne.

Les porcs grognent.

Faire trouver la règle suivante : Le verbe se termine par **nt** au pluriel.

NT marque du pluriel.

DICTÉES : Les textes 1, 2 et 3, puis le numéro suivant :

Le Sanglier est un cochon sauvage. Il habite les forêts. Il mange des glands, des faines, des racines, de l'herbe. Il dévore aussi des raves, des carottes et des pommes de terre.

Le sanglier est un animal très méchant. Il tue les chiens ou les blesse avec ses dents longues et fortes. Sa chair est bonne à manger. Il fournit un lard excellent et des jambons délicieux.

VOCABULAIRE : Le gland, la faine, la racine, des carottes, les dents, délicieux.

DEVOIR : Mettez au pluriel les six premières phrases.

VI. PETITS EXERCICES DE STYLE.

1. LE COCHON est un de nos animaux domestiques. Le paysan l'élève pour sa chair. Son museau, appelé groin, est allongé. Ses jambes grêles supportent un corps lourd et difforme. Sa peau est rugueuse. Elle est couverte de poils raides appelés soies.

PLAN. — Qu'est-ce que le cochon ? Pourquoi le paysan l'élève-t-il ? Comment est son museau (groin). Comment sont ses jambes et que supportent-elles ? Comment est sa peau. De quoi est-elle couverte ? (soies).

VOCABULAIRE : Grêle, lourd, difforme, rugueux, raide.

2. Le cochon est facile à nourrir. Il mange tout ce qu'on lui donne : pommes de terre, carottes, seigle concassé, maïs, son, herbes, glands, petit-lait, débris de la cuisine.

La femelle donne deux et quelquefois trois portées par an. Ces portées sont de huit à douze gorettes.

PLAN. — Le cochon est-il facile à nourrir ? Que mange-t-il ? Combien de portées la femelle donne-t-elle par année ? De combien de petits se compose une portée ?

VOCABULAIRE : Seigle concassé, son, gland (fruit du chêne), petit-lait — une portée, huit, douze.

3. Le cochon nous fournit du lard, du jambon, du boudin, du saindoux, des saucisses, des saucissons. Sa viande est nutritive et savoureuse. Salée et fumée, elle se conserve longtemps. Les soies du porc sont utiles ; on en fait des brosses.

PLAN. — Que nous fournit le cochon ? Comment est sa viande ? Peut-elle se conserver longtemps ? Les soies du porc sont-elles utiles ? Qu'en fait-on ?

VOCABULAIRE : Nutritif, nutritive, — des brosses.

VII. RÉCITATION : Le Cochon et l'Ane.

Un âne se roulait au milieu de la route,
Se sentant le besoin de s'étirer, sans doute.
Passe alors un cochon qui dit : « Eh bien, merci !
Tu n'as donc pas de honte à te salir ainsi ? »
L'âne alors se relève et le regarde en face :
« Monsieur Pourceau, fait-il, voulez-vous une glace ? »

T. FRANCHY.

IDÉE À DÉGAGER : Celui qui se moque d'autrui doit craindre qu'à son tour on ne se raille aussi de lui.

A. REGAMEY.

ARITHMÉTIQUE

Solutions des problèmes proposés dans le n° 39 de l'« Educateur ».

Premier problème.

Soient x la quantité d'herbe contenue dans un arpent au début et y la quantité d'herbe qui croît par semaine dans un arpent.

3 bœufs mangent ainsi en 2 semaines	$2x + 4y$
3 » » » 1 semaine	$x + 2y$
1 bœuf mange » 1 »	$\frac{x + 2y}{3}$

D'autre part :

2 bœufs mangent en 4 semaines $2x + 8y$.

1 bœuf mange » » $x + 4y$.

1 bœuf mange en 1 semaine $\frac{x + 4y}{4}$

Puisque les bœufs mangent également, les deux quantités trouvées de part et d'autre doivent être égales, ce qui nous donne l'équation :

$$\frac{x + 2y}{3} = \frac{x + 4y}{4}, \text{ d'où } x = 4y$$

Un bœuf mange par semaine :

$$\frac{x + 2y}{3} = \frac{4y + 2y}{3} = 2y;$$

Dans les 6 arpents, il y avait au début $6x$, et l'herbe qui y a poussé vaut $36y$.

En 6 semaines, un bœuf mangera $2y \times 6 = 12y$.

$$6x + 36y = 24y + 36y = 60y$$

Nombre de bœufs : $60y : 12y = 5$ bœufs.

Réponse : Il faudra 5 bœufs pour manger l'herbe des 6 arpents.

MAURICE REYMOND.

2^{me} problème.

Il y a 2 solutions.

La différence est de 4016 jours. Ces 4016 jours contiennent 11 années dont une seule est bissextile. $4016 = (365 \times 11) + 1$.

Une période de 11 ans, ne contenant qu'une année bissextile, ne peut s'écouler que du 25 mars 1896 au 25 mars 1907, dates des deux anniversaires ; (ou du 25 mars 1892 au 25 mars 1903). 1900 n'étant pas une année bissextile, toute autre période (puisque les deux frères sont de nos contemporains) donnerait un jour de plus.

LÉON BAUER.

Ont répondu : Mlle L. Noverraz, à Chavannes (Moudon) ; MM. E. Dupraz, à Bex ; M. Reymond, à Chevilly et L. Bauer-Petitjean, à Ponts de Martel (Neuchâtel).

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Bibliothèque cantonale et universitaire

En dehors des heures habituelles, la Bibliothèque cantonale et universitaire sera ouverte à la consultation les **lundis, mercredis et vendredis**, de 6 à 9 h. du soir, cela pendant les mois de novembre 1912, à mars 1913.

Max Schmidt & C^{ie}



24 et 25, Place Saint-Laurent — Terreaux, 2
LAUSANNE

Articles de Ménage

Email, - Nickel, - Trimétal, - Aluminium

Nattes, Brosserie, Coutellerie.

Appareils de Chauffage.

Occasion d'apprendre la langue allemande

Deux garçons ou filles de langue française ou italienne seraient reçus pour faire leur éducation et pour apprendre la langue. Bonne école secondaire. Conditions et références chez M^r P. Lüscher, instituteur supérieur, à **Buchs** (St Gall).

Cours d'Ecriture Ronde et Gothique

avec directions pour maîtres et élèves. La partie allemande de cet ouvrage est parue en **16^{me} édition**. Prix d'un exemplaire fr. 1.—. Pour toute une classe Rabais.

Chez **D. Bollinger - Frey**,
Bâle et dans les Papeteries.

*Modèles
d'Ecriture Ronde
et Gothique
Méthode Bollinger
très facile à apprendre.*

Prix n. y.
Bâle 1901: Médaille d'argent - Genève 1906: Mention honorable
Auteur-éditeur: Bollinger-Frey, Bâle

Cordonnerie de la Louve

J. REGAMEY & MARENDAZ

Téléphone 3995 **8, rue de la Louve, 8** Téléphone 3995

CHAUSSURES : Confections en tous genres sur mesure

SE CHARGE DE TOUTES RÉPARATIONS SOIGNÉES DE CHAUSSURES ET CAOUTCHOUCS

Service à domicile — dans les 24 heures — Service à domicile

MAISON MAIER & CHAPUIS MODÈLE

Rue du Pont
Rez-de-Ch.. 1^{er} et 2^{me} Etage
LAUSANNE

COMPLETS
PARDESSUS
COSTUMES ENFANTS
CAOUTCHOUCS
PÈLERINES
ROBES DE CHAMBRE
COSTUMES SPORT

ESCOMPTE à 30 jours

10⁰/₀

aux Membres de la SPV.

VÊTEMENTS SUR MESURE



Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.

Les Machines à coudre

SINGER

nouveau modèle

LES MACHINES A COUDRE SINGER

viennent de remporter une **NOUVELLE VICTOIRE**
en obtenant à l'Exposition universelle de

TURIN 1911

DEUX GRANDS PRIX

(LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES)

Aux Expositions universelles de

PARIS	St-LOUIS	MILAN	BRUXELLES
1878-1889-1900	E. U. A. 1904	1906	1910

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue de Nidau, 43.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert 37.

Delémont, rue des Moulins, 1.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 11.

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

Editions FÖTISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

ARION

Chœurs à 4 voix mixtes a cappella.

Prix nets

Nägeli, H.-G. Louons le Seigneur	— .50	Pilet, W., Op. 2. Chant de Noël	1.—
Palestrina, G.-P. Jésus, ô roi des Anges	— .50	Mozart, W. A., Ave verum	— .50
Haydn, J.-M. La Mort du Sauveur	— .50	Schubert, F., Hymne au créateur	— .75
Mangold, C.-A. Ce qu'on doit à son pays	— .50	Lauber, E., Amis, déjà l'aurore	— .50
— Mélodie populaire. La Rose des Alpes	— .50	Maurer, La Naissance du Sauveur	— .50
Palmer, Ch. Réveille-toi	— .50	Grunholzer, K., Consécration	— .50
Schumann, B. Hymne à la Nuit	— .50	Grunholzer, K., Réception des Catéchumènes	— .50
Heim J. Notre Suisse	— .50	Plumhof, H., Nous voici, Dieu d'amour	— .75
Mélodie populaire. Barcarolle	— .50	Otto, J., Pour la réception des Catéchumènes	— .50
Mendelssohn, F. Elégie	— .50	Grunholzer, K., L'Orage	— .75
Grunholzer, K. Voici le jour	— .50	Bischoff, J., A la Montagne	— .50
Bordese L. Les Anges du printemps	— .75	Baader, W., Le Réveil	— .50
Portnianski, D. Invocation	— .50	Handel, Alléluia !	1.—
— Hymne au Rédempteur	— .50	De Faye-Jozin, Le retour au pays	1.25
Rinck, Ch. Le Céleste Héritage	— .50	— Chanson du Vieux moulin	1.25
Hauptmann, M. Sur Dieu repose-toi	— .50	Sachs, L., Le printemps vainqueur	1.—
Mendelssohn, F. Le Chant de l'Alouette	— .50	Mendelssohn, Lauber, Pâques	— .75
— Oiseau des Bois	— .50	Masset, Henri op. 5. Hymne de Pâques	1.—
Silcher, FR., Gloire, Gloire ! (Noël)	— .50	Hauptmann, M., Hymne	— .75
Doret, G., Chant des Moissonneurs	— .50	Gluck, Pâques	— .60
Senger, de H., Chanson des Jardiniers et des Jardinières	— .50	Palme, R. Chant de Pâques	— .50
Prétorius, Chant de Noël	— .50	Homilius, G. A., L'Agneau de Dieu	— .50
Palmer, Ch., Consolez, consolez !	— .75	Klein, B., Confiance	— .50
Kling, H., En Mai	— .50	Dénéreaz A., Le Retour de l'Hirondelle	— .75
Klughardt, A., Charms du printemps	— .50	Grandjean, S., Le Sapin de Noël	— .50
Abt, F., La voix du soir	— .50	Gläser, K. G., Gloire au Seigneur Chant de Noël	— .50
Kling, H., Chœur pour l'inauguration ou la restauration d'une église	1.—	Mangold, Dans la forêt	— .50
Plumhof, H., Op. 18. Chœur des Anges (Chant de Pâques)	1.—	Hahnemann Paul, Que Dieu te bénisse (Der Herr segne dich)	1.—
— Op. 19. Les voix de Noël	— .75	North, Ch., Rameaux	1.—
— Op. 22. Jésus sort de la tombe (Chant de Pâques)	— .50	— Ratification, A te servir Jésus	— .50
— Op. 23. Paraphrase du Psalme C	— .75	— Venez à moi	— .50
— Op. 27. Paraphrase du Psalme 84	— .75	— Ascension. Oh ! que n'ai-je que des ailes	— .50
		— Rameaux. Hosannah, bénit soit	1.—
		— Au Rédempteur (Vendredi - Saint)	— .50
		— Pâques. O Christ tu sors de la poussière	1.—

~~~~~ Envois à l'examen ~~~~~

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)



# L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELIGIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef :*

**FRANÇOIS GUEX**

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie  
à l'Université de Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**JULIEN MAGNIN**

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

*Gérant : Abonnements et Annonces :*

**JULES CORDEY**

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

## COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :** Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

**PRIX DES ANNONCES :** 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires  
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>, LAUSANNE**



# SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## Comité central.

### Genève.

MM. **Deruaz** Ad., président de l'Union des Instituteurs prim. genevois. Genève.  
**Rosier**, W., cons. d'Etat, Petit-Saconnex.  
**Pesson**, Ch., inspecteur, Genève.  
**M<sup>re</sup> Pesson**, Augusta, Genève.  
**Métral**, Marie, Genève.  
MM. **Martin**, E., président de la Société Pédagogique genevoise, Genève.  
**Charvoz**, A., instituteur, Chêne-Bourg.  
**Dubois**, A., » Genève.

### Jura Bernois.

MM. **Gylam**, inspecteur, Corgémont.  
**Duvelin** directeur, Delémont.  
**Baumgartner**, inst., Bienne.  
**Marchand**, directeur, Porrentruy.  
**Moeckli**, instituteur, Neuveville.  
**Sautebin**, instituteur, Reconvilier.

### Neuchâtel.

MM. **Hoffmann**, F., inst., Neuchâtel.

### Neuchâtel.

MM. **Latour**, L., inspecteur, Corcelles.  
**Brandt**, W., inst., Neuchâtel.  
**Buillon**, L., inst., Couvet.  
**Huguenin**, V., inst., Locle.  
**Steiner**, R., inst., Chaux-de-Fonds

### Vaud.

MM. **Magnenat**, J., instituteur, président de la Vaudoise, Renens.  
**Allaz**, E., inst., Assens.  
**Barraud**, W., inst., Vich.  
**Baudat**, J., inst., Corcelles s/Concise.  
**Cloux**, J., inst., Lausanne.  
**Dufey**, A., inst., Mex.  
**Galloz**, H., inst., Yverdon.  
**Giddey**, L., inst., Montherod.  
**Lenoir**, H., inst., Vevey.  
**Magnin**, J., inst., Lausanne.  
**Pache**, A., inst., Moudon.  
**Panchaud**, A., inst., St-Sulpice.  
**Petermann**, J., inst., Lausanne.  
**Berthoud**, L., inst., Lavey

## Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande

MM. **Decoppet**, C., Conseiller d'Etat, Président d'honneur, Lausanne.  
**Briod**, Ernest, instituteur, Président, Lausanne.  
**Porchet**, Alexis, inspecteur, vice-président, Lausanne.

MM. **Savary**, Ernest, inspecteur, secrétaire Lausanne.  
**Cordey**, J., instituteur, trésorier-gérant, Lausanne.  
**Guex**, François, directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

## Max Schmidt & C<sup>ie</sup>



24 et 25, Place Saint-Laurent — Terreaux, 2

LAUSANNE

## Articles de Ménage

Email, - Nickel, - Trimétal, - Aluminium

Nattes, Brosserie, Coutellerie.

Appareils de Chauffage.

DANS BONNE

## FAMILLE FRANÇAISE

on prendrait des jeunes filles désirant suivre les écoles renommées supérieures ou primaires. — Confort, piano, surveillance et bons soins assurés. — Références. — Prix modéré.

S'adresser à Mme **ROLLAND**,

69, avenue du Léman, 69, LAUSANNE

**Librairie Payot & C<sup>ie</sup>, Lausanne.**

*Vient de paraître:*

# MANUEL ATLAS

POUR

**l'Enseignement secondaire**

*Géographie des cinq parties du monde (moins la Suisse)*

PAR

**W. ROSIER & C. BIERMANN**

*Professeurs de géographie*

Ouvrage contenant de nombreuses gravures  
et 61 cartes en couleurs par M. Borel

**1 vol. in-4° cartonné, fr. 3.50.**

## JULES CAUDERAY ELECTRICIEN

**Maison fondée en 1866.**

**28, rue d'Etraz LAUSANNE Téléphone 1063**

Atelier spécial pour la construction et la réparation de tous appareils de physique, soit mécanique, optique ou électricité.

Appareils de démonstration pour écoles, etc., etc.

## ASSURANCE VIEILLESSE

**subventionnée et garantie par l'Etat.**

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

## EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.



**Lausanne.** — Dans le courant de l'année scolaire 1912, l'Ecole Lémania a présenté un total de 38 candidats aux divers examens officiels.

Dans ce nombre,

## 35 ont réussi leurs examens

C'est la **Maturité Fédérale** qui se place au premier rang pour le nombre des candidats présentés ; viennent ensuite les examens d'entrée dans divers établissements officiels tant en Suisse qu'en France, Allemagne, ou en Belgique. Puis les

baccalauréats classiques, les examens complémentaires pour les candidats possédant déjà un diplôme de Maturité, mais incomplet, et les examens pour l'obtention du brevet d'enseignement secondaire.

# MAISON MAIER & CHAPUIS

*Rue du Pont*

Rez-de-Ch. 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> Etage

LAUSANNE

# MODÈLE

COMPLETS

PARDESSUS

COSTUMES ENFANTS

CAOUTCHOUCS

PÈLERINES

ROBES DE CHAMBRE

COSTUMES SPORT

VÊTEMENTS SUR MESURE

ESCOMPTE à 30 jours

**10**<sup>0</sup>/<sub>0</sub>

aux Membres de la SPV.

## IMPRIMERIES RÉUNIES

*Travaux en tous genres pour l'industrie et le commerce.*